

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1796

présenté par
Mme Limon

ARTICLE 35

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 11 :

« Si la naissance de l'enfant intervient alors que le salarié a pris des congés payés ou un congé pour évènements familiaux, l'interdiction... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel